

Doctrine régionale de déploiement de la BDHI et de saisie

Romaric Vallaud

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

**Service prévention des risques
naturels et hydrauliques**



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Dans quel cadre réaliser une étude historique ?

- Pour les événements passés :
 - Lancement des études PPRi
 - Mise en œuvre des PAPI (cdc PAPI 3)
 - Réalisation des études de danger
 - Mise en œuvre des SLGRI
- Pour les événements à venir :
 - ReX

Quelles exigences dans le cahiers des charges ?

- Définir une plage temporelle de recherche
- Lister les évènements dont on a connaissance
- Demander au prestataire d'identifier les « x » principaux évènements
- Lister la documentation minimale à explorer / analyser :
 - Les sites web : banque hydro, pluies extrêmes, BNF, bibliothèque numérique « persée »...
 - Les études : PPRn, Rex, les projets d'aménagement, EDD...
 - Les données SPC,
 - Les archives
- Établir un état général des sources (EGS)
- Rédiger un rapport/fiches de présentation par événement
- Saisir dans la BDHI

Quelles exigences dans le cahiers des charges ?

- Les points d'étape / validation :
 - Validation des événements retenus
 - Validation des études retenues
 - Validation des saisies en lien avec le référent DDT

Stratégie régionale de saisie

- Avoir une approche pragmatique, ne pas rechercher l'exhaustivité en termes de :
 - Documents
 - Évènements
- Quels évènements intégrés ? A minima les crues :
 - ayant une période de retour > 10ans
 - classées 2 dans l'échelle de gravité du ministère : 1 à 9 morts ou 3 à 30M€ de dégâts
- Selon le territoire et selon les moyens, les critères pourront être revus à la hausse.

Méthode de saisie : La fiche document

- **Toujours débiter par la saisie des fiches documents**
- Il y a autant de fiches documents que de documents
- Sélectionner les documents les plus pertinents
- S'assurer des droits de diffusion du document
- La saisie d'une fiche document implique notamment de renseigner :
 - les périodes et les lieux concernés ;
 - la nature du document ;
 - les principaux contenus ;

Méthode de saisie : La fiche évènement

- La fiche évènement est une synthèse des informations disponibles dans les documents.
- Il est impératif de rattacher les documents à la fiche évènement.
- Des illustrations pourront être jointes à cette fiche.

Conseils de saisie

- Lors de la saisie d'une fiche document ou d'une fiche évènement, il conviendra de veiller à :
 - **donner un titre explicite** : type d'inondation + localisation + date (ex : Crue pluvio-nivale de l'Isère et de ses affluents les 15 et 16 septembre 1940) ;
 - **indiquer la localisation de l'évènement le plus précisément possible** :
 - DI (ex : bassin Rhône-Méditerranée, unité Isère),
 - Hydrographique (ex : Isère),
 - Administrative (ex : département : Isère, ou communes selon l'étendue de la crue) ;
- Ne pas renseigner que les tableaux mais également les champs texte permettant d'apporter une information davantage qualitative ;

Vérification / Validation des saisies

- Validation réalisée selon les cas soit par la DDT, soit par la DREAL.
- Critères de validation des fiches documents :
 - vérifier la complétude des informations sur l'identification du document : titre du document, date, auteur, période couverte, description technique (mots-clés) ;
 - vérifier le statut de la version numérique du document (accès autorisé ou pas) lorsqu'elle a été intégrée dans la base ;

Vérification / Validation des saisies

- Pour les fiches évènements :
 - vérifier le nommage des notes et des fiches en donnant bien les informations sur le type d'inondation, la localisation et la date ;
 - vérifier la répartition des informations entre les données purement quantitatives à mettre dans les tableaux, et les autres informations à mettre dans les champs textuels ;
 - vérifier que les informations présentes correspondent bien aux rubriques de la fiche, par exemple que des données météorologiques ne se retrouvent pas dans la rubrique hydrologie ou vice-versa ;
 - vérifier que les informations présentes ne contiennent pas d'erreurs manifestes ;
 - vérifier que les 3 domaines sont couverts par la fiche : aléa, impacts, gestion et suites de l'événement ;
 - vérifier la cohérence de l'ensemble des informations présentes dans la fiche ;
 - dans la mesure du possible, bien ajouter des illustrations (éléments techniques ou sur les impacts de l'événement). Renseigner les illustrations en indiquant la source, et un nom reprenant le lieu et la date de l'événement ;

Contacts

- Référent régional : Romaric VALLAUD
- Référents départementaux : prendre contact avec vos interlocuteurs PAPI

FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes